

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (2020)

Heft: 2302

Artikel: Coop: recette de démocratie grignotée. Partie 1, Le Groupe Coop Société coopérative a brutalement mis fin à l'espoir d'élections ouvertes dans les conseils régionaux

Autor: Linder, Wolf

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1024160>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

climatique attendra au mieux encore deux ou trois ans pour voir s'imposer une législation plus timide encore, quand bien même [l'élu de SolidaritéS](#) croit la population «prête à suivre

une voie plus ambitieuse». Et le mouvement de la grève pour le climat qui a vu se mobiliser des milliers de jeunes et moins jeunes et a poussé le parlement à enfin légiférer, ressortira affaibli de ses divisions et verra sa crédibilité entamée.

Coop: recette de démocratie grignotée (1/2)

Le Groupe Coop Société coopérative a brutalement mis fin à l'espoir d'élections ouvertes dans les conseils régionaux

Wolf Linder - 18 octobre 2020 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/37620>

L'affaire n'a pas fait les gros titres de la presse: un groupe de jeunes consommateurs alémaniques a tenté de participer aux élections des quelque 600 membres des conseils constitués dans chacune des six régions composant le Groupe Coop Société coopérative.

Prévues par le mode de [gouvernement de l'entreprise](#), ces élections quadriennales permettent traditionnellement à la direction du Groupe de mettre en place tacitement des conseils composés de personnes de confiance.

Changement et propositions ciblées

Pour contrer ce processus trop bien rodé, des jeunes consommateurs alémaniques ont créé une association à laquelle ils ont donné un nom en forme de jeu de mots: «[detailwandel.ch](#)», combinaison des termes commerce de détail (*Detailhandel*) et changement (*Wandel*).

Le but de l'opération était d'obtenir qu'en 2021 les sociétaires – soit les deux millions et demi de personnes recevant l'une des trois éditions de l'hebdomadaire *Coop* – puissent élire démocratiquement leurs représentants, au nombre de 30 à 120 par région, dans les six conseils régionaux.

L'association ne voulait pas seulement présenter des noms, mais aussi un [programme](#) comprenant quatre groupes de propositions ciblées et significatives: une stratégie cohérente pour le

climat, de meilleures conditions de travail pour le personnel et des prix équitables pour les producteurs ainsi que pour les consommateurs.

À titre d'exemple, voici les quatre objectifs précis composant la stratégie préconisée pour le climat, concernant les produits et articles mis en vente par Coop dans ses magasins ou en ligne:

- Dans le délai d'un an, tous les emballages de produits alimentaires mis en vente donnent les indications suivantes: équivalent CO₂, consommation d'eau, bien-être des animaux et utilisation du sol. La société [Eaternity](#) est en mesure d'établir et de vérifier de telles données.*
 - Le 10 % de tout secteur des rayons d'alimentation qui présente dans l'année les moins bonnes performances en matière d'information est retiré de l'assortiment.*
 - D'ici 2022, Coop garantit la possibilité pour les acheteurs de trouver dans tous les rayons des produits et articles respectant la neutralité carbone.*
 - D'ici 2030, la quasi-totalité de l'assortiment de produits et articles mis en vente par Coop est conforme aux exigences de neutralité carbone.*
-

Les freins d'une présidence fermement campée

Mais les prochaines élections ne seront pas davantage ouvertes que les précédentes. Fermement présidé par Hansueli Loosli, le Conseil d'administration du Groupe Coop, dont l'ancienne conseillère fédérale Doris Leuthard est membre depuis mars 2019, a tout récemment modifié les règles du jeu.

Selon le [nouveau règlement](#) daté du 23 septembre dernier, le nombre de signatures exigées à l'appui d'une candidature a été triplé et le temps de leur récolte réduit de 30 à 15 jours. Par ces [mesures prises à la hussarde](#), la direction de Coop a tout simplement empêché l'organisation d'élections ouvertes dans les six conseils régionaux, dont un pour la Suisse romande.

Le conseil d'administration a-t-il eu conscience de ce qu'il faisait en prenant de telles mesures? D'abord, il a trahi l'idée de base de la société coopérative: cette forme de société, selon l'[article 828 du Code des obligations](#), n'a pas pour objectif premier de réaliser un bénéfice, mais «*poursuit principalement le but de favoriser ou de garantir, par une action commune, des intérêts économiques déterminés de ses membres*».

Dans les sociétés anonymes, c'est la part du capital social détenue qui détermine le poids respectif des actionnaires. Dans les sociétés coopératives, chaque voix compte également au moment de prendre les options décisives pour l'avenir de la société.

Les coopératives ainsi «démocratisées» préviennent donc des profits exorbitants au bénéfice de telle ou telle personne et s'interdisent tant la spéculation sur leurs titres en bourse que la vente de l'entreprise à l'étranger. Elles se dédient à la défense responsable des intérêts à long terme de leurs membres, comme le montrent les nombreuses coopératives d'habitation actives en Suisse, dans les grandes villes en particulier.

Évolution fatale

Bien sûr, les très grandes coopératives, telles Coop, Migros ou la [Mobilière assurances](#), ont un problème commun, celui de leur dimension. La complexité de leur organisation s'avère pratiquement incompatible avec la participation active de leurs membres individuels.

Contrairement au système fédéraliste, les coopératives géantes ne parviennent pas à instituer une participation effective sur différents niveaux - telle que pratiquée par les communes, les cantons et la Confédération. Elles organisent des élections non combattues, d'où résulte la domination des chefs de l'entreprise qui s'accordent évidemment de la présence de bénoui-oui complaisants. Il en résulte aussi des sociétés coopératives gérées par une autorité analogue à celle qui gouverne les sociétés anonymes. Une erreur fatale, sur laquelle nous reviendrons dans un prochain article.

Déjà vu, déjà vécu, l'expérience M-Renouveau – M-Frühling

Le blocage de toute initiative tendant à rendre plus efficace la participation des sociétaires aux affaires de leur coopérative fait aussi partie de l'histoire de Migros. Constituée en 1979, l'association M-Renouveau s'est donné trois buts: démocratiser la Migros, la décentraliser et lui prescrire une politique d'entreprise responsable, vis-à-vis de l'environnement et des pays en voie de développement.

L'inspirateur de M-Frühling était Hans A. Pestalozzi, ancien directeur du Gottlieb-Duttweiler Institut, le think tank de Migros, licencié pour cause de critique croissante à l'égard de son employeur. Dans son manifeste, M-Renouveau contestait l'expansion du réseau de vente à coup de grands centres commerciaux, la situation de dépendance imposée aux paysans et à nombre d'autres fournisseurs, la pression exercée en faveur d'une industrialisation accrue de l'agriculture ainsi que l'importation de fruits exotiques.

Au terme d'une campagne animée à l'échelle nationale, M-Renouveau obtenait 20 % des voix, mais zéro siège à l'élection de 1980. Comme Coop vient de le faire, Migros avait modifié les règles du jeu de la démocratie interne. Elle a d'abord tenté sans succès d'empêcher la validation des signatures recueillies en 1979. En 1983, elle a mis en place le système qui assure la tenue d'élections tacites au niveau régional où elles existent encore. L'association M-Frühling a

été dissoute au milieu des années nonante.

Sources: [Alternatives Experiment mit der Migros](#) et [Frühlingsputsch im Migrosland](#)

Article traduit et adapté par DP d'après l'original allemand, publié le 17 octobre 2020 dans [Infosperber](#).

Deux projets pour inciter à la mobilité multimodale

La Confédération et les communes ambitionnent de résoudre les embouteillages à l'entrée des villes et de favoriser le transport combiné

Michel Rey - 16 octobre 2020 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/37614>

La Confédération projette de créer une [infrastructure](#) publique chargée de recueillir et de partager les données concernant la mobilité. Et l'Union des villes suisses (UVS) envisage le lancement d'un [programme d'action](#) pour favoriser la création d'interfaces de mobilité multimodale. Explication.

Une infrastructure de données sur la mobilité

Le Conseil fédéral souhaite que les différents modes de transports puissent être combinés plus simplement. Actuellement, la commande de billets pour les transports collectifs s'effectue via plusieurs modalités et applications.

La complexité des offres et le manque de transparence des tarifs figurent parmi les obstacles à l'utilisation des transports publics les plus souvent évoqués. Cette simplification de la commande de billets devrait encourager l'accès de nouveaux usagers aux transports publics, notamment des automobilistes.

Avec un seul *clic*, l'usager achètera des prestations sur mesure incluant plusieurs moyens de transport. Pour un tracé déterminé, il pourra comparer facilement des déplacements

combinant le train ou le bus, le tram, des véhicules partagés (*mobility car*) ainsi que le vélo et même la trottinette.

Les organismes de mobilité, hors transports publics, auront la possibilité de vendre des billets. Ils payeront le prix demandé par les transports publics (CFF, CarPostal), mais pourront fixer eux-mêmes leur tarif.

Tous les prestataires de mobilité, tant publics que privés, devront améliorer l'accès aux données pertinentes et garantir leur partage. Ce qui n'est pas le cas actuellement.

La proposition du gouvernement s'appuie sur les [résultats de la procédure de consultation](#) qui a révélé une large adhésion à l'idée voulant que «la Confédération soutienne la mise en place des infrastructures de données et de distribution» (pp.15-16).

Dès lors, il appartiendra au Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) de mettre en place, au sens d'un service public, une infrastructure nationale de données mobilitaires (NaDIM).